

Agence FRANCE VIAGER

102 bis, Rue de Miromesnil
75008 PARIS

e-mail : france.viager@free.fr

Tél. : 01.55.12.11.59 ou 06.11.70.31.77

www.franceviager.fr

HONORAIRES VENTES

Barème TTC applicables sur les prix de vente mentionnés en vitrine ou annonces publicitaires comprenant les honoraires et les éventuels meubles meublants.

Jusqu'à 145.730 euros : 8 % (minimum de perception 1.000 E)

Et par taux marginal décroissant sur les tranches de :

- 145.731 euros à 176.225 euros : 7,5 %
- 176.226 euros à 221.960 euros : 7 %
- 221.961 euros à 282.940 euros : 6%
- 282.941 euros à 328.674 euros : 6,5 %
- 328.675 euros à 465.878 euros : 5 %

Au delà de 465.878 euros : 4,5 % constants.

Honoraires à charge de l'Acheteur ou du Vendeur suivant convention.

Une indication par tranches peut être consultée, sur demande, par la clientèle.

HONORAIRES LOCATIONS

(Honoraires pris en charge par moitié entre Locataire et Propriétaire sauf pour les locaux commerciaux ou professionnels, en totalité à charge du locataire).

- 10 % TTC la première année + 1 % TTC par année supplémentaire sur loyer de base (soit pour un bail de 3 ans 12 %). Etats des lieux entrée et sortie inclus.
- Renouvellement de bail (hors tacite reconduction) : 2/5èmes des honoraires de location.

HONORAIRES GERANCE

	% HT	Observations
- Gestion des loyers	5,90 %	7,08 % TTC
- Pré-déclaration fiscale		
- Règlement des charges	0,59 %	0,71 % TTC (option)
« Service Plus FNAIM »		
- Honoraires garantie de loyers et détérioration immobilières	2,33 %	2,79 % TTC (option)
- Honoraires Vacance Locataire	1,25 %	1,50 % (option)
TOTAL HT :	10,07 %	12,08 % (si toutes options)
(perçu sur toutes sommes encaissées sauf sur dépôt de garantie)		
Prestations particulières :		
- Assistance travaux	2,5 %	3 % sur le montant TTC
des travaux. (hors entretien courant, menues réparations, urgences et mesures conservatoires).		

TVA suivant taux en vigueur lors de la perception des honoraires, à ce jour 20 %

Il n'est pas perçu de frais administratifs ou postaux.

Barème dégressif en fonction du C.A. annuel (loyer de base) :

- 10.000 euros de loyer brut annuel : remise de 5 % TTC sur le total TTC
- 23.000 euros de loyer brut annuel : remise de 10 % TTC sur le total TTC